

Conseil municipal du 22 avril 2026

Présents : Mmes Jouve Mylène, Rey Dominique, Soleilhac Pauline, Viale Françoise, Villard Laurence, MM. Bruchon Julien, Charreyre Grégory, Gay Nicolas, Convert Davy, Ribeyre Bernard, Valette Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Laurence Villard

- En bref, les dernières informations

- L'élection de la présidence de la CCMVR (communauté de communes des marches du Velay - Rochebaron) a eu lieu le 14 avril : Jocelyne Duplain, première adjointe de Sainte-Sigolène, a été élue présidente, ainsi que 8 vice-présidents.
- Grégory, Dominique et Laurence ont eu rendez-vous avec le sous-préfet a eu lieu le 5 avril, afin de comprendre comment est calculée notre DGF (dotation de l'Etat pour les mairies) et pour discuter des frais de scolarité demandés par la CCDS (communauté de communes des Sucs).
Après réflexion et suite à l'échange avec le sous-préfet, nous décidons de ne pas lui demander d'intervenir auprès de la CCDS, mais nous discuterons au moment voulu avec la nouvelle présidence de celle-ci.
- Jean-Pierre a assisté à la réunion d'installation du syndicat d'électricité. On peut solliciter cet organisme pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics.

- Vote du budget

- Approbation du CFU 2025 (compte financier unique) à :
 - 141 942,37 € en dépenses de fonctionnement,
 - 223 425,73 € en recettes de fonctionnement,
 - 128 664,75 € en dépenses d'investissement,
 - 248 730,83 € en recette d'investissement.Cela correspond au bilan réellement réalisé.
- Le conseil vote le budget primitif de fonctionnement 2026 :
239 621,36 €.
- Le conseil vote le budget primitif d'investissement 2026 :
323 076,08 €.

- **Vote des taux des ressources fiscales :**

Pas d'augmentation, les taux restent les mêmes que l'an passé :

- Taxe foncière sur le bâti : 32,11 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 58,14 %
- Taxe d'habitation Résidences secondaires : 7,76 %

- **Vote des subventions**

Les subventions aux associations extérieures qui œuvrent sur la commune sont reconduites avec les mêmes montants :

- ADMR Retournac : 130 €
- Anciens Combattants : 75 €
- Prix de la Résistance : 35 €
- Croix-Rouge : 150 €
- Donneurs de sang : 150 €